

5^{c.} Journal du Lot 5^{c.}

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

Abonnements

CAHORS ville.....	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes.....	»	»	»
Autres départements.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance.
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

L'Élection Présidentielle

Cette élection du Président de la Chambre a pour le parti républicain une importance assez grande pour que nous en parlions encore aujourd'hui. Et tout d'abord il convient de noter à ce propos l'unanimité des regrets qu'a causés la détermination de M. Léon Bourgeois de ne pas se représenter. Pendant les deux années qu'il a passées au fauteuil présidentiel, le député de la Marne n'a fait qu'augmenter, s'il était possible, les sympathies dont il jouissait auprès de tous ses collègues. Le deuil cruel qui l'a frappé, l'état un peu précaire de sa santé, ont pu le décider à prendre un repos justifié, mais dans l'intérêt du parti républicain, il importe que ce repos soit d'aussi courte durée que possible.

En tout cas, puisque pour l'instant, la décision de M. Léon Bourgeois est irrévocable, il importait de se précipiter du choix de son successeur. Le bloc républicain a donné à cette occasion, un nouvel exemple de sa discipline et de sa solidité.

Plusieurs candidatures étaient mises en avant, celles de MM. Brisson, Étienne et Doumer notamment. Toutes les trois pouvaient se recommander à des titres divers ; mais avec un désintéressement qui les honore, MM. Étienne et Doumer se sont effacés devant un des dogmes respectés de la démocratie. Ils n'ont pas voulu que l'élection du Président donnât lieu à des compétitions entre membres d'un même parti.

Les républicains n'ont à l'heure actuelle, qu'un candidat unique, M. Henri Brisson. Et cette attitude si droite, si loyale a si bien déconcerté l'opposition que celle-ci ne sait quelle contenance observer.

Elle voudrait bien avoir son candidat. Mais l'homme de dévouement qui, de gaieté de cœur, consentira à courir à un échec n'est pas encore trouvé. Qu'on finisse ou non par le découvrir, il importe peu.

Le 12 janvier prochain, le candidat des gauches sera élu président de la Chambre et ainsi se fera une nouvelle manifestation politique d'une importance considérable : le nom d'Henri Brisson est, en effet, à lui tout seul un programme. Il signifie fidélité à la République, défense de la démocratie contre toutes les tentatives de la réaction, lutte énergique contre le cléricalisme et le nationalisme.

On comprend dès lors, la campagne que nos adversaires engagent contre M. Henri Brisson qu'ils honorent depuis longtemps de leurs injures ; mais les outrages adressés à ce vieux républicain ne font que le grandir. Les républicains, d'ailleurs, vont le venger des calomnies perfides que lui ont prodiguées les cléricals.

C. R.

AUTOMOBILISTES

Quotidiennement, en lisant les exploits des automobilistes, ces hauts barons de la route qui, maîtres de la vitesse, échappent aux lois et responsabilités, quelque irritation nous venait d'attendre encore les mesures nécessaires. Patience ! M. Paul Escudier vient de rédiger et va soumettre à ses collègues du Conseil municipal un projet de règlement.

Le règlement est nouveau, il est même inattendu. Ses principales réformes consistent, les automobiles étant d'un arrêt plus facile qu'un autre véhicule : à supprimer toute limitation de vitesse, à ouvrir aux automobilistes les allées des bois de Boulogne et de Vincennes où ils n'étaient pas encore admis et à réduire les pénalités à l'amende pour toutes infractions n'ayant point causé d'accident.

Les voilà bien les mesures nécessaires ! Le Journal, où nous prenons ces détails, ajoute : « Les sportsmen vont souhaiter que ce règlement soit au plus tôt approuvé. Je le crois, mais je trouve fâcheux de lire à la même page de ce journal le récit de deux accidents d'au-

tomobiles : Avenue du Parc-Montsouris, deux enfants ont été renversés, et l'une des petites victimes est dans un état des plus graves ; rue Campagne-Première, un cycliste a été écrasé et son état est désespéré.

Remarquons que dans le premier accident « la voiture automobile, trop lancée, ne put s'arrêter à temps » ; que dans le second « le chauffeur a pris la fuite » et joignons-nous aux sportsmen pour demander la prompte application d'un règlement qui doit encore faciliter de si gracieux plaisirs.

INFORMATIONS

L'anniversaire de Gambetta

Dimanche matin, les amis et les admirateurs de Gambetta se sont rendus aux Jardies, la villa où mourut le grand tribun.

Le général André, en grande tenue, s'est rendu à cette cérémonie : il a été reçu par M. Cazot, sénateur, président de l'association Gambettiste et par les membres du Comité.

MM. Hector Depasse, Deluns-Montaud et le général André ont prononcé d'éloquents discours rappelant la mémoire et l'œuvre du grand orateur.

Puis les assistants ont défilé dans la chambre mortuaire où de magnifiques couronnes avaient été déposées.

La musique du 101^e d'infanterie prêtait son concours à cette cérémonie.

Télégrammes de félicitations

Le ministre de la guerre de Russie a adressé le télégramme suivant au général André, ministre de la guerre :

Au moment où commence l'année nouvelle, je tiens à adresser à Votre Excellence, le représentant de la vaillante armée française, tous mes vœux, et ceux de tous les officiers du ministère de la guerre, de bonheur et de prospérité pour Votre Excellence et pour toute l'armée française.

Le général aide de camp, ministre de la guerre,

KOUROPATKINE.

Le général André a répondu au général Kouropatkine.

Je m'empresse de transmettre à l'armée française les vœux que vous formez au nom de l'armée russe pour son bonheur et sa prospérité.

L'amitié qui unit nos deux armées, basée sur une estime réciproque, s'affirme avec joie dans toutes les circonstances, et je suis heureux de vous adresser à Votre Excellence ainsi qu'à l'armée russe, nos souhaits cordiaux de prospérité et de grandeur.

Général L. ANDRÉ.

Le Bloc

Il vient de se constituer sous le nom de « Bloc » un Comité de propagande et d'action républicaines, qui mettra à la disposition des groupes républicains des conférenciers en vue des élections municipales prochaines.

Ces délégués seront envoyés dans tous les cantons, dans toutes les communes où les besoins d'une campagne vigoureuse contre la réaction sera nécessaire.

La reprise de l'Affaire

Le colonel Picquart publie, dans un journal suisse son opinion sur l'affaire ; il voudrait que le renvoi devant un troisième conseil de guerre fut prononcé, et proteste contre la campagne menée pour faire trancher la question par la Cour de Cassation seule.

Convention franco-siamoise

Le ministre du Siam ayant accepté les bases d'un accord complémentaire posées par le gouvernement français, la convention du 7 octobre 1902 a été prorogée jusqu'au 15 février 1904.

Russie et Japon

D'après des informations de source autorisée le Japon, dans la dernière Note adressée par lui à la Russie, indiquait les conditions minimum suivantes, qu'il se déclarait prêt à accepter, à savoir :

Jouissance en Corée de droits égaux à ceux réclamés par la Russie en Mandchourie. En retour, le Japon consentait à reconnaître la suprématie de la Russie en Mandchourie.

Cette proposition ne rencontre pas, dit-on, l'agrément de la Russie, cette dernière estimant que le Japon devrait

se contenter d'une modification à son régime commercial en Corée.

La Russie, ajoute-t-on, n'a pas abandonné l'espoir d'un règlement diplomatique, à raison de la pression énergique qui serait exercée par la France et la Grande-Bretagne auprès du Japon pour l'amener à consentir la continuation des négociations ; mais il appert que la Russie n'admettra jamais que le Japon obtienne en Corée une situation analogue à celle qu'elle occupe elle-même en Mandchourie.

Traité d'arbitrage anglo-italien

Un traité d'arbitrage vient d'être arrêté en principe entre l'Angleterre et l'Italie. Il peut être signé prochainement et le sera probablement dans quelques jours.

Ce traité, assure-t-on, suivra les lignes du traité anglo-français du 14 octobre et renfermera probablement le même nombre d'articles.

Ce n'est pas à Windsor pendant la récente visite du roi d'Italie que cette question a été discutée ; il en a été parlé pour la première fois il y a trois semaines, au cours d'une entrevue entre lord Lansdowne et l'ambassadeur d'Italie à Londres.

L'amnistie

La loi relative à l'amnistie est aujourd'hui promulguée.

L'amnistie est accordée pleine et entière pour tous délits et contraventions se rattachant à des faits de grève et faits connexes antérieurs à la promulgation de la loi.

La soumission de l'abbé Loisy

L'abbé Loisy dont les ouvrages ont été mis à l'index, vient d'adresser à la Congrégation du St-Office une lettre par laquelle il déclare rétracter tous ses écrits incriminés.

La grève de l'alimentation

La grève de l'alimentation qui avait éclaté à Paris parmi les ouvriers boulangers est terminée.

Les secrétaires de la Bourse du Travail qui avaient été arrêtés comme responsables des bris de clôture et des pillages dans divers magasins, ont été mis en liberté.

Le juge d'instruction Ganneval qui avait signé le mandat d'arrêt contre les secrétaires de la Bourse du Travail aurait démissionné. Cette nouvelle est inexacte.

Une mystérieuse affaire

Les journaux racontent ce matin qu'une jeune Chilienne, Mlle Maria de la Luz, étant morte il y a trois mois au couvent de l'Assomption à Passy, l'énorme fortune qu'elle possédait aurait été détournée.

Petites Nouvelles

Les journaux confirment le bruit que le roi d'Espagne Alphonse XIII viendrait cet été à Paris.

M. Combes, président du Conseil présidera le banquet organisé par le Comité républicain du commerce et de l'industrie.

M. Chaumié, ministre de l'instruction publique est depuis hier à Agen.

On signale un mouvement révolutionnaire dans la Floride, il y aurait eu des émeutes.

Des troubles ont éclaté à Hennebont et à Lorient ; on craint des désordres graves.

Les ouvriers agricoles de l'arrondissement de Béziers se sont mis en grève hier lundi.

Le pape travaille, dit-on, à un document qui aurait pour but de limiter les droits respectifs de la science et de la foi et de prémunir les exégètes et les savants catholiques contre des tendances trop libérales.

Le Conseil d'enquête appelé à se prononcer sur le cas du général Cornulier-Lucinière, se réunira le 11 janvier au ministère de la guerre.

La princesse Mathilde est morte samedi soir.

Les funérailles des victimes de l'incendie du théâtre Iroquois, à Chicago, ont commencé dimanche, au milieu d'une foule immense.

LES RÉFORMES POSTALES

Après la discussion du budget. — Initiative du sous-secrétaire d'Etat. — Recettes auxiliaires. — La télégraphie sans fil

Après la discussion du budget était-elle terminée que M. Bérard s'occupait de réaliser les réformes promises par lui au Parlement.

Après avoir comme nous l'annoncions récemment, approuvé la circulation d'un nouveau mode de cartes postales illustrées qui laisseraient intacts les motifs et vues qui les décoraient, et engagé avec l'étranger des pourparlers pour les y faire librement parvenir, après avoir amélioré et simplifié le système des bons de poste, il s'est appliqué à augmenter sensiblement, suivant en cela le vœu émis par la Chambre, le nombre des facteurs receivers, si précieux dans les campagnes, et celui des bureaux auxiliaires qui sont devenus aujourd'hui indispensables dans les villes.

Le nombre de ces derniers bureaux, en raison de leur rapide succès, est aujourd'hui bien insuffisant. Aussi, pour donner satisfaction au public, M. Bérard, auquel les allocations du budget n'ont pas permis de réaliser immédiatement ce qu'il désirait, a-t-il tourné la difficulté en rédigeant deux circulaires l'une aux préfets et l'autre aux directeurs départementaux, qui appellent aux municipalités qu'elles peuvent obtenir immédiatement un bureau auxiliaire en prêtant temporairement à leur charge les frais d'établissement ou d'exploitation, soit 260 francs pour une recette auxiliaire urbaine, 130 francs pour une recette auxiliaire rurale et 480 francs pour une distribution auxiliaire ; mais dans tous les cas le local doit être fourni gratuitement par le gérant.

Les communes seront d'ailleurs exonérées de ces charges si restreintes au fur et à mesure qu'elles arrivent en ligne pour obtenir l'une des créations prévues annuellement au budget.

Nous rappelons pour mémoire quelques-unes des opérations postales auxquelles se livre une recette auxiliaire : Vente des timbres-poste, des cartes postales, cartes-lettres, enveloppes et bandes timbrées, timbres-quitance, etc. ; réception des lettres et des objets recommandés, envois de valeurs à recouvrer à destination de la France, de l'Algérie et des bureaux français du Levant, protêt ; émission et paiement des mandats ordinaires ne dépassant pas 300 francs ; délivrance de mandats-cartes français d'égalé somme ; émission et paiement des bons de poste ; émission des mandats internationaux sous certaines réserves ; réception et distribution des correspondances sous certaines conditions ; vente des papiers timbrés de toute nature, sur demande spéciale ; gestion d'un service téléphonique ou d'une cabine téléphonique.

Les recettes auxiliaires rurales peuvent aussi participer au service de la distribution des correspondances à domicile ; on les appelle alors « distributions auxiliaires. »

Quant aux autres réformes, dont on s'efforce de hâter la réalisation, rue de Grenelle, elles ne sont pas encore tout à fait prêtes à être rendues officielles.

Elles sont, pour la plupart, l'objet d'études minutieuses et très activement menées. Celle relative à l'abaissement de la taxe des lettres à 10 centimes aura quelque chance d'être utilement défendue au cours de la discussion du prochain budget.

Les facteurs ambulants pourront sous peu profiter du crédit supplémentaire de 70,000 francs voté par le Parlement et les sous-agents des améliorations qu'ils ont obtenues.

Le service télégraphique est également l'objet de la sollicitude de M. Bérard, qui se promet d'en élargir et multiplier la transmission, tant avec l'intérieur qu'avec l'extérieur. Le téléphone de son côté, nécessite de nouveaux services et des modifications sensibles. La commission franco-italienne, qui s'est récemment réunie, a arrêté le tracé du circuit Paris-Rome, et, grâce aux instances de M. Villasegura, à une des dernières séances des Cortès, on pourra échanger des communications téléphoniques entre Madrid et Paris.

Il n'est pas jusqu'au télégraphe sans fil qui ne fasse l'objet d'immenses expériences de l'administration des postes. Ce seront des expériences faites dans un but essentiellement pratique et, dès qu'elles seront satisfaisantes, ce nouveau service sera inféodé aux trois autres, et nous verrons les agents de M. Bérard remplacer en Afrique, par des mâts de

transmission, les fiches qu'aura laissées le colonel Marchand sur la route du Soudan à l'Algérie par le Tchad, si le but de sa mission est bien celui qui a été annoncé.

En attendant, on ne s'endort pas, rue de Grenelle. Un certain nombre de petites réformes de détail, auxquelles le public n'aura qu'à gagner, s'y préparent également, nous a-t-on assuré.

REVUE DE LA PRESSE

L'Action. — Ils (nos adversaires) auront beau faire, les populations pacifiques et travailleuses des campagnes françaises apprendront fort bien que si les charges militaires excessives les écrasent d'impôts et les privent de l'outillage nécessaire pour développer la production nationale, la faute en incombe à ceux qui exploitent et surexcitent les haines internationales.

Le Siècle. — Le militariste français se reconnaît à ce signe qu'il est fanatique de la discipline jusqu'à traîner dans toutes les boues le chef suprême de l'armée.

La Petite Gironde consacre son leader à la cérémonie qui tous les ans a lieu aux Jardies, à la mémoire de Gambetta :

Le culte pieux que nous avons organisé, ce pèlerinage annuel qui, tous les ans, à époque fixe, réunit dans l'étroite chambrette où il rendit le dernier soupir tous ceux qui portent au cœur le deuil de la patrie blessée et les indomptables espérances de son relèvement, les discours de commémoration et de reconfort prononcés au pied de sa statue ou dans la fraternelle agape qui suit la cérémonie n'ont pas d'autre objet que de perpétuer une grande mémoire, et, par-dessus tout, de rendre sensibles et vivants les grands enseignements que portent avec elles cette noble existence et cette mort.

La Petite République parle ainsi de M. Combes :

Ce rude pionnier trace la route par où passera la démocratie ouvrière. C'est un homme d'action, c'est un homme de loyauté.

Deux raisons pour que les républicains et les socialistes, tel Anatole France, tiennent à honneur de besogner à ses côtés.

CHRONIQUE LOCALE

REVUE DE LA PRESSE LOCALE

La Défense, après avoir souhaité la « bonne année » à ses lecteurs, leur donne quelques conseils en vue des élections municipales prochaines ; elle leur recommande d'être impitoyables pour les candidats qui ont collaboré de près ou de loin à la loi sur les associations.

« Electeurs catholiques et libéraux, refusez désormais votre voix à tous ceux qui ne seront pas catholiques et libéraux comme vous. »

Le Réformateur conseille de préparer activement les élections municipales et il espère qu'elles seront favorables à la République.

Les manœuvres en 1904

Le ministre la guerre vient d'arrêter les dispositions principales concernant les manœuvres d'automne en 1904.

Le 17^e corps exécutera des manœuvres de division d'une durée de quatorze jours aller et retour compris.

Les listes électorales

Nous rappelons que dans le courant de l'année 1904, il sera procédé aux élections municipales, des conseils généraux et d'arrondissement.

La révision des listes électorales aura donc une très grande importance. C'est pourquoi nous donnons les renseignements suivants concernant la confection des listes :

Du 1^{er} au 10 janvier, les maires préparent les travaux de rectification et les déposent du 11 au 14.

Ces tableaux sont publiés le 15. C'est du 16 janvier au 4 février inclus, jusqu'à minuit que les citoyens peuvent faire leurs demandes d'inscriptions, de radiations et de changements d'adresse.

Il ne faut pas oublier ce délai : c'est le plus important.

Du 5 au 9 février (cinq jours) délai pour les décisions des commissions chargées de juger les réclamations.

Du 10 au 12 février (deux jours), délai pour la signification des dernières décisions des commissions.

Du 13 au 17 février (cinq jours), délai d'appel devant le juge de paix.

Du 27 février au 2 mars (trois jours), délai pour la notification des décisions du juge de paix.

Le 17 mars, clôture des listes. Le 1^{er} avril, envoi des listes au chef-lieu d'arrondissement.

Il est essentiel que nos amis prennent note de ces renseignements et n'oublient pas de se faire inscrire en temps voulu.

CAHORS

Elections prochaines

M. l'abbé Viguié n'a pas une riche opinion de ceux qui confectionnent les listes électorales.

Dans la Défense de dimanche, il nous déclare net que très souvent on maintient sur ces listes des morts, des faillits, des condamnés pour délits de droit commun et ce, pour le plus grand profit, ajoute M. Viguié, « de nos maîtres du jour qui ont ainsi acquis et gardé la scandaleuse majorité dont ils se prévalent pour violenter nos consciences et compromettre nos intérêts ».

En vérité il était logique que M. Viguié mit sur le compte des républicains ces manœuvres électorales : nul n'eût compris en effet qu'il en accusât ses amis d'en être les auteurs.

Mais franchement, M. l'abbé Viguié adversaire résolu autant que sincère de nos gouvernants actuels, peut-il soutenir sérieusement, sans rire, cette accusation contre des adversaires qui n'ont qu'un tort, celui d'être « les élus du jour » ?

Sont-ce toujours des républicains qui ont été surpris en flagrant délit de cambriolage d'urne ou de falsification de listes électorales ?

Dans tous les cas, si nos amis commettent ces fraudes avec autant de facilité, il faut croire que nos adversaires se désintéressent fort des luttes électorales ; or, comme chacun, au cours de diverses élections, a pu se convaincre du contraire, nous sommes persuadé que M. l'abbé Viguié a voulu rendre encore plus « hideux » qu'il ne les montre d'habitude, les hommes politiques que la Défense n'aime pas.

Ce qui n'empêchera pas les électeurs — même ceux du Ségala — de voter en toute confiance aux élections prochaines pour les candidats républicains.

L. B.

BIBLIOTHÈQUE POPULAIRE

L'Assemblée générale des sociétés de la Bibliothèque populaire a eu lieu dimanche dernier, à 10 h. 1/2 du matin, à la mairie.

Étaient présents : MM. Parazines, président, Combarieu, vice-président ; Palame, bibliothécaire ; Coueslant, secrétaire ; Bénédet, bibliothécaire-distributeur, Aymard ; Cagnac ; Carriol ; Delestang ; Duranc ; Fournié, Lurguie, Mergier, Ressayguier, Séguela.

En l'absence de M. Vidal, secrétaire, excusé, le trésorier donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion.

Au sujet d'un passage de ce compte-rendu, M. Combarieu, pense qu'il y aurait peut-être intérêt à laisser au président et au bibliothécaire-distributeur la possibilité d'acheter les nouveautés sans en référer à la Commission d'achat qui se réunit trop rarement.

Après discussion il est décidé que le mode d'achat ne sera pas changé, mais que les réunions de la Commission seront plus fréquentes. Le président de cette Commission la réunira tous les deux mois au moins.

SITUATION FINANCIÈRE

Le trésorier donne ensuite connaissance de la situation financière qui est la suivante :

Il y avait en caisse au 31 décembre 1902	1411 77
Les recettes de 1903 se sont élevées à	1005 70
Les dépenses se sont élevées à	945 75
D'où un excédent de recettes de	569 95

Ce qui porte l'excédent en caisse au 31 décembre 1903 à 1471 72

Somme représentée par 122 fr. en espèces chez le trésorier et par un livret de la Caisse d'épargne de Cahors de 1349 72

Total égal, 1471 72

A cette somme il convient d'ajouter les intérêts de 1903 de la somme déposée à la Caisse d'épargne, intérêts non encore portés au livret.

La situation, vous le voyez, est excellente et l'avoir en caisse nous permettra de faire, cette année encore, l'achat de quelques volumes si la commission compétente le désire. Il ne faut pas oublier, en effet, que si la situation est excellente, c'est grâce au nombre des abonnés et des membres honoraires, mais le nombre des abonnés et des membres honoraires ne peut croître que si nous ajoutons, tous les ans, une certaine quantité de volumes au stock déjà existant.

Les comptes sont approuvés.

QUESTIONS DIVERSES

On passe à la discussion des questions à l'ordre du jour :

Au sujet de certains livres que l'on ne peut prêter à tous les sociétaires indistinctement, il est décidé que ces volumes seront placés dans un casier fermé par une porte grillagée et qu'ils seront à la disposition des sociétaires exclusivement. Un catalogue manuscrit de ces livres sera établi et tenu à la disposition des sociétaires.

On autorise le bibliothécaire à donner à la reliure un certain nombre de volumes en mauvais état.

ACHATS DE LIVRES

Au sujet des achats à faire en 1904, — une certaine de volumes — on décide, après discussion, qu'une liste sera établie par la Commission d'achat et soumise ensuite à la ratification du Comité.

La réunion de la Commission d'achat aura lieu le dimanche 10 janvier à 10 h. du matin, à la mairie et la réunion du Comité le dimanche 17 à la même heure.

Les sociétaires qui désirent l'achat de certains livres sont priés d'adresser d'urgence leur liste au président de la Commission, M. Combarieu, conseiller municipal.

Il sera tenu compte des désirs des sociétaires dans la plus large mesure possible et autant que les crédits à dépenser le permettront.

RAPPORT

DU BIBLIOTHÉCAIRE-DISTRIBUTEUR

M. Bénézet donne ensuite lecture de son rapport que voici :

MESSEURS,

La situation de la bibliothèque s'est sensiblement améliorée cette année. L'acquisition de 111 volumes, en porte le total à 4162; il y a en plus en réserve 108 volumes qui sont en double et qui sont destinés à remplacer ceux qui seront hors d'usage.

Le nombre de volumes sortis cette année est de 14,826 au lieu de 12,090 pour 1902 soit une augmentation de 2,736.

Les distributions du jeudi ont aussi subi une légère augmentation il est en effet sorti une moyenne de 53 volumes contre 40 pour l'année précédente, il serait même à désirer que messieurs les sociétaires, viennent de préférence à cette distribution, réservant autant que possible celle du dimanche aux abonnés.

Le nombre des sociétaires est pour cette année de 139, au lieu de 127 pour l'année dernière, en augmentation de 12 membres.

Les abonnements ont été au nombre de 339, dont 258, à 0 fr. 60, 43 à 1 fr. 10, 22 à 2 fr., 16 divers.

Il ne s'était fait l'année précédente que 317 abonnements.

Dans le courant de l'année on a réparé ou relié 120 volumes, dont le mauvais état ne permettait plus la lecture; il y en a même un certain nombre qui sont si abimés, qu'ils n'ont pu subir aucune réparation, et dont le remplacement par des livres neufs s'impose.

Je crois devoir, Messieurs, vous faire remarquer que les auteurs les plus lus sont :

Victor Hugo, Jules Verne, A. Du-

mas, E. Zola, E. Richebourg, G. Ohnet, A. Theuriot, L. Ulbach, Tolstoï, J. Maury, H. Malot, Ch. Mérouvel, P. Sales, X. de Montépin, P. Maël, E. Gaboriau, A. France, E. Delpit, J. Claretie, P. Féval, G. Flaubert, P. Bourget, Gyp, A. Daudet, G. Aymard, Labiche, R. Bazin, E. Rostand.

Beaucoup de petits abonnés éprouvent des difficultés pour trouver le 2^e volume d'un ouvrage dont ils ont lu le 1^{er}; ils m'ont prié de vous demander, si moyennant un supplément, ils ne pourraient prendre les 2 volumes à la fois.

Messieurs les sociétaires et abonnés se plaignent que la bibliothèque n'a pas de nouveautés; ne pourrait-on pas, au lieu de ne faire qu'un seul achat au commencement de l'année, les diviser pour acquérir les nouveautés, aussitôt l'édition parue; je suis même persuadé que cela nous amènerait de nouveaux adhérents.

Comme vous le voyez, Messieurs, la bibliothèque est en bonne prospérité, et j'espère qu'avec le bienveillant concours de la commission de propagande le nombre de sociétaires, s'augmentera encore cette année dans de bonnes proportions.

VOLUMES DISPARUS

Au sujet de ce rapport, le Trésorier déclare, en effet, qu'un des auteurs le plus demandés est E. Zola, mais que les livres de cet auteur sont rarement en rayon.

A la suite de plaintes de certains abonnés, qui, depuis de longs mois, déclaraient ne pouvoir trouver: Paris, Rome, La Débâcle, Travail, etc., le trésorier se rendit le 10 octobre à la bibliothèque et fit avec M. Bénézet des recherches sur les livres de sorties et de rentrées. De ces recherches il résulte que ces volumes avaient disparu des rayons sans être portés sur les registres.

Depuis, dans le courant de décembre, M. Bénézet prévint le trésorier que la plupart de ces volumes étaient rentrés.

En présence de ces faits et après discussion, le Comité, à l'unanimité, décide que le public sans exception, ne sera plus admis à choisir des volumes lui-même le **Dimanche**. Les volumes désirés seront délivrés aux abonnés et aux sociétaires par un distributeur de service. (Les abonnés qui ne viendraient pas eux-mêmes sont priés d'envoyer une liste de plusieurs volumes en cas d'absence de celui désiré.)

Pour donner satisfaction aux sociétaires, il est en outre décidé que la distribution du jeudi sera faite dorénavant de **1 h. à 2 heures du soir** et qu'à cette distribution les sociétaires pourront choisir eux-mêmes les volumes qu'ils désirent. Le Comité est convaincu que les sociétaires comprendront la mesure prise, à regret, par le Comité, mais nécessaire en présence de la disparition continue de certains ouvrages.

Le trésorier pense qu'il serait bon, afin de ménager la susceptibilité légitime des sociétaires, d'adresser à chacun d'eux un extrait du procès-verbal de ce jour: *Achats des volumes en 1904 et Volumes disparus*. Il offre de faire gratuitement ces imprimés.

La proposition est adoptée.

QUESTIONS DIVERSES

M. Bénézet demande, en présence de la décision prise, qu'un 3^e distributeur payé lui soit accordé pour le dimanche. Accordé.

Le Comité décide ensuite que lorsqu'un ouvrage comportera plusieurs volumes, les tomes qui suivront le tome I pourront être prêtés à l'abonné en même temps que le 1^{er} et moyennant un supplément de 5 centimes par volume et par semaine. Il est bien spécifié que cette mesure ne peut être appliquée que lorsqu'il s'agit d'ouvrages composés de plus d'un volume.

On procède ensuite à l'élection du Comité et des Commissions.

Le scrutin donne les résultats suivants :

Composition du Comité pour l'année 1904

MM. Aymard, Docteur-Médecin ; Bergon, Imprimeur ; Cagnac, Conseiller municipal ; Carriol, Conducteur des Ponts et Chaussées ; Cayrac, Conducteur des Ponts et Chaussées ;

Combarieu, Conseiller municipal ; Coueslant, Imprimeur ; Daynard, Directeur du Crédit Foncier ; Delestaing, Professeur-adjoint au Lycée Gambetta ; Durranc, Notaire ; Farge, Professeur au Lycée Gambetta ; Fournié, Conseiller municipal ; Lagarde, Conducteur des Ponts et Chaussées ; Lurguie, Secrétaire-greffier du Conseil de Préfecture ; Mergier, Directeur de l'Ecole Normale ; Palame, Bibliothécaire municipal ; Parazines, Capitaine en retraite ; Paumes, Professeur au Lycée Gambetta ; Périer, Conseiller municipal ; Rességuiet, Ancien négociant ; Sarrazin, Relieur ; Séguela, Négociant ; Suquet, Economiste de l'Ecole Normale ; Vidal, Directeur d'Ecole publique.

Présidents d'Honneur

MM. Pihier, Ingénieur en chef, Président-fondateur ; Le Préfet du Lot ; Le Maire de Cahors ; Le Colonel commandant le 7^e Régiment d'infanterie ; L'Ingénieur en chef du département ; L'Inspecteur d'Académie.

Bureau

MM. Parazines, Président ; Combarieu, Vice-Président ; Palame, Bibliothécaire ; Coueslant, Trésorier ; Vidal, Secrétaire ; Bénézet, Bibliothécaire-distributeur.

Commission de Propagande

MM. Combarieu, Président ; Aymard, Membre ; Bergon, id. ; Coueslant, id. ; Daynard, id. ; Cagnac, id. ; Durranc, id.

Commission d'achat

MM. Combarieu, Président ; Aymard, Membre ; Bergon, id. ; Coueslant, id. ; Farge, id. ; Mergier, id. ; Palame, id. ; Paumes, id. ; Vidal, id.

Commission d'Abonnements

MM. Coueslant, Palame, Bénézet. La séance est levée.

Palmes académiques

Voici la liste complète des nouveaux décorés des palmes académiques :

Officiers de l'Instruction publique : MM. Guilhem, maire de Lalbenque ; Longpuech, conseiller général à Figeac ; Desprats, conseiller de préfecture.

Officiers d'Académie : MM. Anusset, juge de paix à Cahors ; Lagardère, commissaire de police à Cahors ; Mendaille, médecin à Cahors ; Nigon, conducteur des ponts et chaussées à Figeac ; Pédaumon, maire de Belmont ; Pézet, médecin à Figeac ; Deltit, maire à Puy-Évêque ; Vigouroux, conseiller municipal à Montfaucon ; Gerbié, imprimeur à Gourdon ; Dubreil, maire de Ginoüllac ; Fleuzal, président honoraire du tribunal civil de Cahors ; Masfraud, pharmacien à Breteux-Biars.

Rectification

Plusieurs de nos confrères ont annoncé que M. Veillon, le sympathique secrétaire général de la préfecture était compris dans les promotions de ce jour des palmes académiques.

C'est un erreur, M. Veillon est officier d'académie depuis trois ans ; c'est son frère, chef du cabinet du préfet des Alpes-Maritimes qui reçoit cette distinction.

Compatriote

Notre compatriote et ami, M. Albert Feyt, attaché au ministère de l'Agriculture, est nommé officier d'académie.

Nos sincères félicitations.

Société agricole et industrielle du Lot

Séance du 2 janvier 1904

Présidence de M. REY, Président de la Société

Etaient présents : MM. Rey, Delbreil, Iches, Combes, de Vire, Laporte, Quercy, Delport, Dois, Faurie, Carriol, Bru, Vinel, d'Arbouys, Delbru, Rous, Valette, Bach, Cahier, Maurel, G. Martin, Bergon, d'Aymard, Rodes, Dalet, E. Martin, Pardes, P. Carrié, Fournié, Deltit, Lacosse.

En l'absence du secrétaire, M. Iches est désigné, comme étant le plus jeune des membres présents, pour remplir ces fonctions.

Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière séance. Ce procès-verbal est adopté.

MM. Boudou, Bénays et Mégès sont admis à faire partie de la société.

M. le Président donne ensuite lecture des primes distribuées aux anciens serviteurs et métayers :

ANCIENS SERVITEURS

1^{re} prime : 40 fr. : M. Calvet Firmin, maître-valet, chez M^{me} Cambres. — 30 ans de services.

2^e prime : 30 fr. : M. Dujol Antoine, domestique chez M. Mostolac, à Calamane. — 30 ans de services.

3^e prime : 30 fr. : Marie Dubernet, domestique de ferme, chez M. Bessat, à Creyssac. — 39 ans de services.

Mentions honorables : M. Delcamp, Louis, chez M^{me} Longé, à Cazals.

M. Sabrié Louis, chez M^{me} Meurice, au Cayran, commune de Cieurac.

PRIMES AUX MÉTAYERS

Prime de 100 fr. à M^{me} Cyprienne Larroque, Vve Québre, métayère chez M. Carrié, à Grézels, 39 ans de services.

Médailles décernées au nom de la Société Protectrice des animaux

Médaille d'argent : M. Guiraudet G., cultivateur à Laharre.

Médaille de bronze : M. Bach, domestique chez M. Vivies, à Cabessut.

Médaille de bronze : M. Granion, domestique chez M. Dalet, au Montat.

On procède ensuite au renouvellement du Bureau et des Commissions pour l'année 1904 :

Sont élus : MM. Rey, député du Lot, président ; Delbreil, à Caix, 1^{er} vice-président ; Brugalières, juge de paix à Catus, 2^e vice-président ; Bras, vétérinaire à Cahors, secrétaire adjoint.

Commission d'administration

MM. Cambornac, Rodes, Pagès et Laporte.

Commission d'agriculture

MM. Carrié, de Grézels ; Gras, Combes, de Vire ; Deltit, Rodes, Dalet, Vinel, d'Arbouys ; Pagès, Laporte.

Commission de rédaction

MM. Brassac, Delpérier, Plantade, Coueslant, Magne.

Commission d'industrie

MM. E. Martin, Vivies, Bach.

Au musée de la bibliothèque

Notre compatriote M. de Laroussilhes, percepteur à Loué (Sarthe), vient d'adresser à M. le Maire de la ville de Cahors, pour être déposé à la bibliothèque municipale, un dossier de vingt-un opuscules, cahiers ou liasses ayant trait aux vins du Quercy et les privilèges de la ville de Bordeaux.

Ces documents intéressants remontent au dix-huitième siècle.

Pour être en outre déposé au musée, un verrou encastré, avec ferrure ornementée, provenant du château d'Assier, portant les attributs de Galliot de Genouillac.

Propriétaire susceptible

M. Pisier, ancien chef de rayon du Bon-Marché, actuellement propriétaire du château de Roumégoux, près Gramat (Lot), intente un procès en dommages-intérêts à M. Girma, libraire-éditeur à Cahors, qui a édité une carte postale de ce château.

Cette affaire, la première de ce genre, viendra devant le tribunal civil de Cahors le 20 janvier.

Statistique

Voici le mouvement de la population qui s'est effectué dans notre ville pendant l'année 1903 :

Population de fait depuis le dernier recensement, 14,018 habitants. Ce chiffre comprend la garnison, composée de 1,416 hommes.

Naissances, 192, dont 18 illégitimes, se décomposant comme suit : garçons, 98 ; filles, 94 ; décès, 322 ; mort-nés, 10 ; mariages, 69 ; divorces, 2.

Mouvement de la population

Voici le mouvement de la population qui s'est effectué pendant le mois de décembre dernier :

Naissances, 12, se décomposant comme suit : 9 garçons, dont 2 naturels ; 3 filles, dont une naturelle.

Décès, 31, dont 10 du sexe masculin et 21 du sexe féminin ; mort-nés, 2.

Mariage, 1 ; divorce, 1.

Octroi

Les recettes de l'octroi de la ville de Cahors, pour l'année 1903, se sont élevées à 187,147 fr. 13, soit un excédent de 2,593 fr. 85 sur l'exercice 1902.

Viande de boucherie

Voici l'état officiel des animaux abattus pendant le mois de décembre dernier pour la boucherie :

55 bœufs, pesant 34.342 kilos ; 54 vaches, dont 47 pour la troupe, pesant 22.716 kilos ; 112 veaux, pesant 11.256 kilos ; moutons, 472, pesant 15.960 kilos ; 51 porcs, pesant 8.190 kilos ; 12 chevaux ou mulets, 1 ane.

Soit au total, 757 animaux de race ou de qualités diverses, pesant, chevaux, mulets et ânes non compris, 92.464 kilos, qui ont été livrés à la consommation.

Foire

La foire du 2 Janvier a été très importante. Les cours des bestiaux et des diverses denrées ont été les suivants :

Bœufs gras, de 33 à 35 fr. les 50 kilos ; attelages, de 480 à 852 fr. la paire.

Veaux, de 85 à 90 c. le kilo.

Porcs gras, de 45 à 50 fr. les 50 kilos ; porcelets, de 30 à 35 fr. la pièce, selon grosseur.

Moutons gras, de 80 à 85 centimes le kilo ; brebis pour l'élevage, de 30 à 35 fr. pièce.

Halle. — Blé en vente, 250 hectol. ; vendus, 200, de 14,50 à 15 fr. l'hectol. ; mais en vente, 600 hectol. ; vendus, 550 hectol., de 10 à 10 fr. 50 l'hectol. ; pommes de terre, de 2,25 à 2 fr. 50 l'hectol.

Marché. — Volailles grasses, de 60 à 65 cent. le demi-kilo ; poulets, 70 cent. le demi-kilo ; dindes, de 35 à 60 cent. le demi-kilo ; lapins privés, de 35 à 40 cent. le demi-kilo ; lapins de garenne, de 1,25 à 1 fr. 75 ; perdreaux, de 1,75 à 2 fr. ; œufs, 1 fr. la douzaine ; truffes, de 6 à 7 fr. le kilo ; oies et canards gras, de 80 à 85 centimes le demi-kilo.

Arrondissement de Cahors

Cazals. — Incendie. — Nous avons reçu samedi soir trop tard pour le numéro de ce jour, la note suivante :

Un commencement d'incendie qui aurait pu entraîner la mort de deux personnes s'est déclaré dans l'immeuble de M^{me} Vve Billières, née Maysen, à Cazals, le feu a pris vers les deux heures du matin dans la cuisine où se trouvaient plusieurs tables, les unes contre les autres et, des chaises dessous ; le plancher de la cuisine est en partie brûlé et tombé dans une cave.

Le grand âge de M^{me} Billières ne lui permettant pas de dormir bien profondément, elle a pu entendre les craquements et faire lever sa servante pour donner l'alarme, les voisins accourus ont pu assez facilement circonscrire ce commencement d'incendie ; quelques minutes plus tard, le feu aurait gagné le 1^{er} étage et M^{me} Billières et sa servante se seraient infailliblement brûlées, leur chambre se trouvant tout au-dessus de la cuisine.

Le feu est dû à une chaufferette laissée négligemment sur une chaise.

Les dégâts qu'on peut évaluer à 2.000 francs au minimum sont couverts par une assurance.

Lalbenque. — Distinction honorifique. — C'est avec un vif plaisir que dans notre commune les nombreux amis de M. Guilhem, notre maire, ont appris sa nomination au titre d'officier de l'Instruction publique.

Nous sommes très heureux de lui adresser nos plus vives félicitations.

Sabadel (Lanzès). — Comité républicain radical. — Les républicains de Sabadel se sont constitués en Comité dans le but de défendre et de propager les idées républicaines.

Avant à lutter constamment contre une municipalité réactionnaire et militante, les républicains ont compris qu'ils devaient s'unir, se serrer s'ils voulaient arriver à un bon résultat.

Dans une séance précédente où les statuts du Comité avaient été discutés et votés, le Président du Comité avait été chargé d'entrer en relations avec le Comité central de la rue Tiquetonne, et de faire inscrire le Comité de Sabadel comme adhérent.

Le Président ayant fait toutes les démarches nécessaires, le Comité de Sabadel s'est réuni dimanche 3 janvier à 4 heures du soir.

Les adhérents, convoqués par écrit, avaient tous répondu à l'appel, quelques uns seulement s'étaient fait excuser.

En ouvrant la séance, le Président rappelle en quelques mots la perte cruelle faite par le Comité en la personne de son secrétaire, le jeune Saillens, Robert, que la mort a enlevé à la fleur de l'âge et au moment où le parti républicain pouvait attendre de lui les plus grands services.

Le Comité décide que chaque fois qu'un adhérent décèdera une couronne mortuaire sera offerte par l'Association.

Les cartes de sociétaire sont ensuite remises à quelques adhérents nouveaux et de nouvelles adhésions sont adoptées.

Le Comité décide ensuite que la solidarité la plus absolue doit régner entre tous les membres de l'Association :

Que le Comité pourra intervenir en faveur de certaines personnes non adhérentes, mais seulement quand le Comité aura décidé qu'il y a lieu de le faire.

Le Président donne connaissance de la correspondance qu'il a échangé avec le Comité Central et des conditions imposées aux Comités locaux adhérents. Ces conditions ayant été remplies, le Comité républicain de Sabadel est aujourd'hui régulièrement constitué et affilié au Comité Central républicain radical de Paris.

On passe ensuite à l'élection du bureau pour l'année 1904.

Le Président, le Vice-Président, le Trésorier, le Secrétaire, nommés provisoirement, sont maintenus dans leurs fonctions pour l'année 1904.

On passe ensuite à l'examen des questions à l'ordre du jour.

Avant de lever la séance, le Comité décide qu'un abonnement au *Journal du Lot* sera fait au nom du Comité et que le journal sera déposé au siège du Comité pour être tenu à la disposition de tous les adhérents.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

Nous reviendrons sur la question de l'organisation des Comités locaux destinés à rendre les plus grands services à la cause que nous défendons, c'est-à-dire à la cause républicaine laïque.

Pour aujourd'hui nous nous bornerons à remercier le Comité de Sabadel.....

Cabrerets. — Acte de probité. — Dimanche matin, M^{me} X..., se rendant de la gare de Conduché à son château, laissa tomber sur la route son porte-monnaie contenant une somme importante.

M. Edmond Garrigues, récemment incorporé au 122^e de ligne à Montpellier, qui

MADemoiselle MONTE-CRISTO

PAR B. FLEMMING

Traduit de l'anglais par CH. BERNARD DEROSNE

TROISIÈME PARTIE

LE BEAU SPAHIS

XIV

Ce n'est pas moi, c'est le destin qui a frappé le coup

— C'est parfaitement vrai, alors ?

— Eh bien ! oui, Queenie, j'en ai peur.

Sans qu'elle en eût conscience, avait-elle conservé le vague espoir que tout cela pouvait ne pas être vrai. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'une angoisse mortelle la mordait au cœur en entendant ces tranquilles paroles. Suffoquée par une sorte de sanglot, elle laissa tomber sa tête sur la poitrine du comte et resta dans cette position.

— Ma pauvre petite Queenie, dit-il tendrement, c'est bien dur pour toi. Que le ciel confonde cet Otis ! Pourquoi dia-

ble ne gardait-il pas pour lui sa maudite histoire ? J'étais satisfait... Quand l'ignorance est un bienfait, c'est folie que de chercher la science... Tu es la fille unique qui me convient et l'autre pauvre fille est morte. Cela ne peut amener rien de bon pour elle maintenant.

Mais, rappelle-toi bien cela, Queenie, quoi qu'il arrive, je te regarde toujours comme ma fille... tous les Otis, toutes les Harmand de la terre ne pourront nous séparer. Comme épouse de sir Arthur Tregenna, tu penses, nous pouvons braver leurs méchantes intentions.

Elle tressaillit légèrement en entendant prononcer ce nom puis elle releva la tête et se dégagea des bras du comte.

— Papa, dit-elle, tu sais pourquoi je suis venue ici... puisqu'elle est ma mère, je veux la voir... Oh ! papa, je le dois ! Elle a été bien coupable, mais elle est mourante, et... (les sanglots lui coupèrent la parole). Je ne puis le croire... je ne puis... à moins de l'entendre de sa propre bouche. Conduis-moi près d'elle, papa, je t'en supplie !

— Je doute qu'elle soit en état de parler encore à personne sur cette terre... néanmoins, les docteurs disent que c'est possible. Graves et Otis sont auprès d'elle. Je vais leur demander si tu peux être admise.

Il frappa à la porte.

Le pâle visage d'Henry Otis se montra... lorsque ses yeux tombèrent sur la

grande, mince, et élégante personne qui était là devant lui, il fit un mouvement en arrière, et sentit son cœur faiblir. Il sentait instinctivement qu'il avait fait ce qu'il n'avait pas le droit de faire, et un sentiment de regret indéfinissable se glissa dans son cœur à la vue de ce visage pâle et désespéré de la jeune fille qu'il avait privée de sa position, et plus encore... de son nom.

— Ma fille est ici, dit le comte froidement. Elle sait tout ! Elle désire voir Mme Harmand... entendre, si c'est possible, la bouche de Mme Harmand confirmer votre histoire. Je pense que vous le lui permettrez, monsieur Otis. Elle ne fait qu'exercer un droit.

— C'est son droit, en effet, dit Otis avec calme.

Il s'inclina devant lady Cecil, et tint la porte ouverte pour la laisser passer.

— Entrez aussi, milord, dit-il. Elle est mourante, mais elle a sa connaissance, et elle a parlé. Je vous demanderai, ajouta-t-il en regardant lady Cecil, de rester très calme, un moment d'agitation pourrait être fatal.

le trouva, s'est empressé de le remettre à cette dernière.

Limogne. — La foire du 1^{er} de l'an une des plus importantes de l'année n'avait pas, à cause du beau temps, failli à sa réputation.

Le foirail des bœufs, des moutons et des petits cochons était bien approvisionné et se vendait les mêmes cours que les précédents.

Blé, 15 francs les 80 kilos ;
Maïs, 11 à 11 fr. 50 l'hectolitre ;
Avoine, 6 à 7 fr.
Volailles, 0 fr. 60 le demi-kilo ;
Œufs, 1 franc la douzaine.

Le marché aux truffes était bien garni, de mémoire d'homme on n'avait vu une si grande quantité valant de 7 à 8 francs le kilo. On peut évaluer sans exagérer à la somme de 60 à 70.000 francs laissée sur la place de Limogne dans l'espace de 2 à 3 heures que dure le marché.

Castelfranc. — Contrairement à ce qui avait été annoncé, dans sa séance du 29 décembre le Conseil d'hygiène a émis un avis défavorable à une demande d'installation de tuerie dans la commune de Castelfranc.

École des Filles. — On a installé l'école des Filles, dans une maison, qui remplit toutes les conditions contraires, à celles requises d'habitude pour un établissement de ce genre. Cette maison est lumineuse, elle n'a pas de préau couvert, pour les récréations des jours pluvieux, et la petite cour qui sert aux amusements lorsqu'il ne pleut pas est pendant tout l'hiver, un vrai lac.

Il n'y a que deux petites classes, une pour quinze ou seize élèves de l'école infantile, l'autre pour douze élèves. Et c'est dans ces petites salles que toutes ces enfants sont obligés de prendre leurs récréations lorsqu'il pleut. Et lorsqu'il ne pleut pas, mais qu'il a plu la veille ou l'avant veille elles vont s'amuser dans la boue de la petite cour.

Nous espérons qu'il nous aura suffi de signaler cet état de choses à l'administration, pour qu'elle s'empresse d'y porter remède.

Prayssac. — *Obsèques de M. Caviolle.*

DISCOURS DE M. VEILLON
Secrétaire-Général, représentant M. le Préfet.

Messieurs,
La mort semble se complaire à frapper à coups redoublés ceux qui hier encore étaient associés à notre vie, ces anciens collègues à qui nous étions attachés par les liens de la plus affectueuse sympathie.

Je me sens étreint d'une émotion que j'ai peine à dominer en présence de ce nouveau cercueil où repose notre regretté Caviolle.

Nous l'attendions et espérions le revoir encore, bienveillant et doux en sa physionomie souriante ; nous nous étions persuadés que quelques beaux jours de printemps nous le ramèneraient et c'est nous qui sommes ici devant une dépouille qui évoque en notre esprit et en notre cœur le souvenir de tout un passé d'honneur et de dignité.

Au nom de M. le Préfet qu'un deuil tout récent a retenu près des siens, au nom de l'administration préfectorale, j'ai le pieux devoir de rendre à la mémoire de M. Caviolle l'hommage que mérite sa longue et dévouée carrière.

Elle est de celles-là bien rares qui se suffisent à elles-mêmes et qui témoignent hautement de ce que peuvent faire d'une existence le dévouement à des fonctions publiques et l'attachement au pays natal.

Imbu de ces idées républicaines dont sa plus tendre jeunesse avait vu le passager épanouissement, il dut à ses convictions politiques de dures et pénibles épreuves.

Il débuta dans la vie publique par les fonctions si délicates de premier magistrat d'un chef-lieu de canton ; Maire de Cahus sous le gouvernement de la Défense nationale, il fut nommé en 1871, juge de paix de ce canton. Sa carrière devait dès lors s'accomplir selon les goûts et les tendances que ses premières fonctions avaient développé chez lui.

Administrateur et magistrat il se sen-

taut en quelque sorte désigné pour prendre place dans ces conseils administratifs où l'esprit de justice et de pondération s'emploie à pénétrer les problèmes les plus difficiles et à dénouer les conflits les plus délicats.

Conseiller de Préfecture le 14 juin 1871, Vice-Président du Conseil en 1877, il eut l'honneur d'encourir à l'époque du 16 mai une révocation dont il avait raison de tirer quelque gloire.

Réintégré comme secrétaire-général le 29 décembre 1877, il conserva ses fonctions jusqu'en 1884 et après une interruption volontaire de quelques années, il reprit au sein des conseils de préfecture la place qu'il occupa avec tant de compétence et de dignité jusqu'au jour de l'expiration du mal terrible qui devait si rapidement avoir raison de son énergie et rendre impuissants tous les dévouements qui l'entouraient.

En témoignage de ces loyaux services le Gouvernement de la République lui avait confié l'honorariat avec le titre de Secrétaire-Général en souvenir des fonctions qu'il se plaisait à rappeler.

Invinciblement attaché au pays natal, Caviolle sacrifia à son amour pour la petite patrie ses ambitions les plus légitimes ; il ne recueillit de ses services que des récompenses honorifiques et il pouvait prétendre à la plus élevée d'entre elles.

Ceux-là au milieu desquels il a vécu et qui se pressent émus au tour de cette tombe, rediront tous les jours à ceux qui le pleurent, ce qu'était ce cœur généreux, cet esprit bienfaisant, qui sut faire naître autour de lui tant d'œuvres utiles pour le canton. Il n'avait pas de peine à faire le bien : son aménité, son bon accueil, son empressement lui gagnaient tous les concours. Il possédait l'expérience et la connaissance des hommes et avait vite fait dans la finesse de son jugement de reconnaître ceux qui pouvaient le plus utilement servir la cause de bienfaisance et de progrès qu'il avait entreprise dans la région.

C'est dans une atmosphère toute de reconnaissance que sa famille cruellement éprouvée vivra les plus reconfortants souvenirs. Devant le désespoir qui l'accablait, j'incline au nom de l'administration préfectorale et du personnel dont il se faisait le bon conseil, nos plus douloureuses sympathies et je prie respectueusement ceux qui le pleurent de me permettre de m'associer à leur profonde affliction, pour avoir personnellement connu et aimé celui qui fut toujours si serviable et si bon.

DISCOURS DE M. LE D^r PÉNEL
Maire de Prayssac.

Mesdames, Messieurs,
Je crois manquer à tous mes devoirs de Maire de la commune de Prayssac, si je ne venais dire un dernier adieu à l'homme qui lui montra toujours tant de dévouement.

Allié à l'une des familles les plus anciennes et les plus estimées du pays, M. Caviolle vint s'installer à Prayssac il y a déjà de nombreuses années. Il s'attacha rapidement à son pays d'adoption et ne cessa de répandre ses bienfaits autour de lui ; bon, accueillant, il mettait au service de ses compatriotes le dévouement qui fut toujours le fond de son caractère. Sa porte était toujours ouverte à ceux qui avaient quelque droit à faire valoir, quelque fâcheux à solliciter ; il mettait à leur entière disposition, les avantages que lui conférait sa haute situation dans la hiérarchie administrative. Cette bienveillance, ce dévouement, il ne les réservait pas seulement à ses amis, mais bien souvent à ceux qu'il savait devoir oublier le lendemain le service rendu.

Conseiller Municipal, il fit partie de cette minorité qui lutta longtemps contre l'esprit réactionnaire et prépara les voies à l'avènement d'une municipalité républicaine. Comme Conseiller de Préfecture il fut toujours à l'affût de ce qui pouvait être utile à la commune de Prayssac. La foule immense qui l'accompagne à sa dernière demeure est le plus éclatant témoignage de l'affection que ses compatriotes avaient pour M. Caviolle. On peut dire de lui ce qu'on dit de l'honnête homme : il est passé en faisant le bien.

A sa veuve inconsolable, à ses enfants nous apportons l'expression de notre sympathie ; nous n'essaierons pas de les consoler ; nous nous joignons à elle pour pleurer l'excellent homme qui s'en va.

Adieu, M. Caviolle, au nom de vos amis de Prayssac, Adieu.

DISCOURS DE M. GIPOULOU
Directeur du cours complémentaires, Vice-Président de la Société de Secours mutuels.

— Voulez-vous avoir confiance en moi ?
— Vous, comtesse, s'écria le vicomte en jouant admirablement bien la surprise, vous consentiriez à prendre en main mes intérêts, à vous occuper de mon bonheur ?

— De grand cœur, j'aime faire des heureux !
— Que de reconnaissance ?
— Ma vie se passe à travailler au bien-être des autres. Hélas ! je ne rencontre guère que des ingrats.

— Eh l'espèce humaine, chère comtesse, est pétrie de vices.
— Il y a longtemps que je suis fixée à son égard. Lorsqu'on a besoin d'un service, on vous promet monts et merveilles, une fois satisfaits, vos meilleurs amis même vous oublient.

— Le vicomte commençait à prendre un air ennuyé.
— Pardonnez-moi, reprit la comtesse, mes dissertations sur l'ingratitude des hommes, vous devez mon cher vicomte, faire exception à la règle.

— Je n'oserais l'affirmer, je suis de l'humanité, j'en possède les vertus et les vices, ces derniers plus nombreux.
— Ne vous vantez pas d'être mauvais la calomnie saura toujours augmenter vos fautes.

— Revenons à votre mariage. Un million vous suffirait-il ?
— Je cesserais d'être garçon pour beaucoup moins.

Au nom de la Société de Secours mutuels de Prayssac, de ses membres participants, de ses membres honoraires et des membres de son bureau, j'ai un pieux devoir à remplir ; celui d'adresser au président dévoué, à l'homme de bien, à l'ami toujours sûr que Caviolle-Dumoulin fut pour chacun de nous notre suprême dernier adieu.

Il ne m'appartient guère après les paroles éloquentes qui viennent d'être prononcées, de faire l'éloge de Caviolle-Dumoulin. Une personnalité telle que la sienne était d'ailleurs au-dessus des éloges que je pourrais en faire ; aussi je dirai seulement que notre Président faisait honneur à tout ce qui se rattachait à lui ; à sa famille, à ses amis, à ce canton de Puy-l'Évêque où il était si connu et si aimé, à cette commune de Prayssac où il laisse tant de chers souvenirs et surtout à cette Société de secours mutuels dont il avait bien voulu accepter la présidence.

Ah ! si quelqu'un avait qualité pour diriger nos travaux, si quelqu'un était iniqué pour représenter dignement notre œuvre de solidarité, c'était bien lui, Caviolle-Dumoulin l'homme de la tolérance, lui qui dans sa longue carrière fit toujours le bien et ne connut jamais la haine.

Car notre cher Président qui était le modèle des vertus privées, qui faisait le bonheur et le charme de tous les siens était au point de vue social l'homme essentiellement bon, toujours affable, toujours souriant, toujours prêt à venir en aide à ceux qui sollicitaient son concours, aux faibles, aux malheureux, à ceux qui ont besoin de soutien et de consolation.

Et voilà pourquoi une population énorme est accourue avec Prayssac, manifestant ses sympathies et ses regrets ; voilà pourquoi autour de ce cercueil ont éclaté tant de sanglots....

La figure de notre cher président grandira avec le temps ; les générations futures plus encore que la génération présente rendront hommage à celui que nous pleurons tous ; elles parleront de lui comme nous parlons de ces vaillants qui pendant un siècle ont fait la fierté de Prayssac et l'honneur du pays.

Que sa belle âme repose en paix tandis que son souvenir restera gravé au plus profond de nos cœurs, tant que nous vivons, tant que vivra la « Fraternelle » ; et qu'il me soit permis, au nom des Mutualistes de Prayssac, au nom aussi de la société de Puy-l'Évêque, d'offrir à Madame Caviolle, à tous les membres de cette famille si aimante et si cruellement frappée, l'hommage de notre respectueuse affection et de nos douloureux compliments de condoléance.

St-Géry. — *Enregistrement.* — M. Dilhac, receveur de l'Enregistrement et des domaines à St-Géry, est nommé en la même qualité à Verteillac (Dordogne).

Arrondissement de Figeac

Bretenoux. — *Palmes académiques.* — Nous sommes heureux d'apprendre qu'à l'occasion du premier de l'an, M. Masfraud, pharmacien, président du comité radical de Bretenoux est nommé officier d'académie.

Les nombreux amis de M. Masfraud seront heureux de cette nomination pour laquelle nous adressons au dévoué président du Comité radical de Bretenoux nos plus vives félicitations.

Cajarc. — On nous écrit :

Par le plus grand des hasards, la liste des experts des planteurs de tabac pour l'année 1904 m'est tombée sous la main, et je vous soumets les quelques réflexions suggérées par cette nomenclature.

A peu près les mêmes noms déjà bien connus et appréciés des planteurs : Couderc, Sers, Cayla, Gasc, Bénays, Girma, etc... un disparu, M. Ausset, maire de Montbrun. En curieux, je vais aux informations et j'apprends que ce pauvre M. Ausset, qui était déjà bien vieux, vient de décéder. Paix à ses cendres, et je salue sa mémoire. Cherchons le successeur ; j'ai le trouve facilement. Il s'appelle M. Francoual, maire de Saint-Sulpice, canton de Cajarc, arrondissement de Figeac.

Mon étonnement est grand ; je connais

peu M. Francoual. On le dit ferme républicain, très dévoué à nos représentants politiques, et je ne veux pas douter un seul instant qu'il n'ait pas toutes les qualités requises pour faire un bon expert ! Les dieux lui ont cependant été favorables. Il n'était suppléant que depuis l'an dernier, et le voilà titulaire.

De parti-pris, je ne critiquerai pas ce choix qui, peut-être, est excellent, si je ne m'étais aperçu que cette nomination était faite au détriment d'experts suppléants beaucoup plus anciens que M. Francoual.

Depuis de longues années déjà, 6 ou 7 ans je crois, j'avais le plaisir de connaître un expert suppléant fort aimable, fort obligeant, et que je vous nommerai, dût sa modestie en souffrir, M. Roques Armand, de Cajarc. Je pensais que son tour de décrocher la timbale était enfin arrivé !

Je m'étais figuré que les sept années de suppléance de M. Roques devaient suffire à le désigner pour la première titularisation....

Et voilà pourquoi, en ma qualité de planteur, je proteste énergiquement non pas contre la nomination de M. Francoual, mais contre l'éviction de M. Roques Armand. Sous un régime démocratique, les privilèges ne devraient pas exister. Si M. Roques Armand n'était pas jugé suffisamment pur, il n'y avait qu'à biffer son nom de la liste des experts ! Faites donc de la politique principes, mais, de grâce, pas de politique personnelle et ce sera ma conclusion... pour aujourd'hui.

UN PLANTEUR.

Montbrun. — *Election municipale.* — Les électeurs de Montbrun sont convoqués pour le dimanche 17 janvier, à l'effet d'élire un conseiller municipal, en remplacement de M. Ausset, maire, décédé.

Figeac. — *Tribunal correctionnel.* — Audience du 2 janvier. — Tiburce Chanteloube, âgé de 17 ans, de Cahus, comparait sous l'inculpation de vol et de tentative de vol.

Le tribunal le condamne à deux mois d'emprisonnement pour vol et tentative, mais, à raison de sa jeunesse et de ses bons antécédents, le fait bénéficier de la loi de sursis.

La deuxième affaire appelée l'est à la requête de l'administration des contributions indirectes.

C'est un vieillard de 86 ans, le nommé René Lacaze, chiffonnier à Labastide-du-Haut-Mont, qui est poursuivi pour colportage d'allumettes de contrebande. Que voulez-vous ? La gendarmerie n'a pas même pitié de la vieillesse.

Lacaze est condamné à 300 fr. d'amende, qu'il paiera certainement avec la contrainte par corps.

L'affaire concernant les sœurs de Bretenoux, de Mayrinhac-Lentour et de Gorses, contre lesquelles des procès-verbaux ont été dressés par M. Bessières, commissaire de police, pour infraction à la loi sur les associations est ensuite appelée.

Après réquisitoire et plaidoirie, le jugement est renvoyé à huitaine.

Banquet. — Dimanche, les employés de commerce ont célébré en un banquet fraternel, à l'hôtel Nigou, leur fête annuelle.

Le repas très bien servi a été fort goûté et la gaieté la plus franche n'a cessé de régner durant tout le dîner à l'issue duquel a eu lieu un bal dans la salle de l'Eden.

Courageux citoyen. — Dimanche, à deux kilomètres de Figeac, sur la route de Ceint-d'Eau, passait, emballé, un cheval attelé à un tombereau : des accidents étaient à craindre, de nombreux promeneurs se trouvant sur cette route.

Un courageux citoyen, M. Antonin Delpon n'hésita pas : il s'élança à la bride du cheval, et après avoir été traîné sur un parcours de plusieurs mètres, il parvint à maîtriser le cheval.

M. Delpon a été contusionné sur diverses parties du corps, mais sans gravité.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon. — *Décoration.* — C'est avec un bien grand et bien vif plaisir que nous avons appris la nomination de M. Vilard, Expert-géomètre et propriétaire à St-Cirq-Soullaguet, au grade d'Officier du mérite agricole.

La ville de Gourdon et le canton tout entier ont le compte de si nombreux amis, applaudiront à cette distinction aussi juste que méritée du si populaire et si sympathique Maire de Soullaguet.

Depuis plus de vingt ans, en effet, M. Vilard marche en tête du progrès agricole et ne cesse, particulièrement dans sa commune de prêcher d'exemple ou par la parole dans son domaine des Rosettes par toute espèce de bonnes innovations.

Aucun sacrifice ne lui coûte lorsqu'il s'agit d'améliorations agricoles, méthodes nouvelles, sélection raisonnée et intelligente des semences, introduction de nouvelles cultures, outillage agricole perfectionné, etc.

Aussi compétent agriculteur que patriote et militant républicain, aimé et justement estimé dans sa commune où il jouit d'une très grande autorité, M. Vilard réalise véritablement le type du maire démocrate idéal, comme il en faudrait beaucoup.

Ajoutons, en terminant, que M. Vilard est membre de la Société agricole et industrielle du Lot.

Ce bouton sera donc très dignement porté.

Nous lui adressons nos meilleures et nos plus chaleureuses félicitations.

A. des Maurys.

Gramat. — *Foire du 31 décembre.*

Aperçu de quelques cours :
Bœufs d'attelage, légère baisse ; bœufs gras, de 35 fr. à 36 fr. le quintal ; veaux, 90 à 95 c. le kilo. Au foirail des moutons cours très élevés.

Pors pour le commerce, de 44 fr. à 48 fr. ; porcs gras jusqu'à 53 fr. les 50 kilos.

Blé, 12 fr. les 80 litres ; avoine, 5 fr. 25 les 80 litres.
Volailles, 0 fr. 55 le demi-kilo ; oies, 0 fr. 85 le demi-kilo ; foie d'oie, 2 fr. 25 à 2 fr. 50 le demi-kilo ; perdreaux, 1 fr. 75 à 2 fr. pièce ; lièvres, 1 fr. le demi-kilo ; grives, 0 fr. 50 pièce.

Œufs, 1 fr. 10 la douzaine.

Sarrazac. — Faute de place, nous sommes obligés de renvoyer encore au prochain numéro une communication sur les congrégations.

Nos regrets à l'auteur.

Soullac. — *Brûlée vive.* — Samedi matin, la femme Lespinasse, âgée de soixante-cinq ans, habitant chemin de Grozeil, s'était approchée de son foyer, quand le feu prit à ses vêtements. A ses cris les voisins accoururent, enfoncèrent la porte et parvinrent à éteindre les flammes ; mais la pauvre femme avait d'ailleurs brûlés sur toutes les parties du corps, et elle est morte dimanche matin.

Bulletin Financier

La Bourse a ouvert sous l'influence de mauvaises nouvelles d'Extrême-Orient mais en cour de séance, un article de la Gazette de Cologne tout à fait pacifique a modifié les dispositions, et la clôture se fait dans de meilleures conditions.

Le 3 0/0 qui finissait le 31 décembre à 97,37 a coté 97,12 premier cours pour reprendre à 97,30 en fin de Bourse.

Nous retrouvons Comptoir National d'Escompte à 605 ; le Crédit Foncier à 695 ; le Crédit Lyonnais à 1145 et la Société Générale à 628.

Nos chemins finissent : le Lyon à 1410 le Midi à 1.182 ; le Nord à 1.858 et l'Orléans à 1.495.

L'Extérieur s'inscrit à 88,75 ; l'Italien à 104,50 ; le Portugais à 64,42 ; le

Du général Boulanger, ou des futures élections.

M. de Ménard était un royaliste renforcé.

Pourtant nul ne se passionnait on devenait lourd, le besoin de repos, de quiétude se faisait impérieusement sentir pour tous ces oisifs de la vie.

En ce moment le facteur parut sur la terrasse. Chacun eut un geste de réveil. La campagne on ne vit que des plages à la mode.

Il est si triste de ne pas connaître tous les potins mondains, et ils sont si nombreux parmi l'aristocratie.

Les invités de M. de Ménard, nous pouvions l'affirmer, étaient tous copurichons.

Ah ! M. de Ménard n'était pas un homme à se fourvoyer.

Cela se conçoit facilement. Nous y reviendrons plus tard.

Mlle Marguerite de Menard, une gracieuse enfant de dix-huit ans, se précipita au-devant du piéton, poussièreux et haletant.

Elle prit le gros paquet de lettres et de journaux qu'il tenait à la main. Avec une grâce vraiment charmante elle fit la distribution, pendant que l'infortuné facteur se désaltérait à la cuisine.

(A suivre.)

Russe 4 0/0 Consolidé à 98 ; le 3 0/0, 1891 à 81,45 ; le Turc Unifiée à 88,47 ; la Banque Ottomane, 501.

Rappelons que c'est le 6 janvier qu'aura lieu la souscription publique aux obligations 4 0/0 de 500 fr. de la Société Civile française, pour le recouvrement des annuités du Gouvernement Italien au chemin de fer de Barri à Locorotondo.

Les souscriptions sont reçues à Paris chez MM. Razsovic et Gers, 22, rue Vivienne et chez ses correspondants, dans les départements.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAHORS

Les créanciers de la liquidation judiciaire de demoiselle Marie COUDERC, négociante à Cahors, place du Marché sont invités à se rendre le mardi 12 janvier 1904, à 3 heures du soir, salle d'audience du Tribunal pour examiner la situation de la débitrice et donner leur avis sur la nomination du liquidateur définitif de cette liquidation et celle de contrôleurs.

Le Greffier,
A. POULVEREL.

ETUDE

De M^e Jules PUECH

NOTAIRE A PUY-L'ÉVÊQUE

Purge d'hypothèques légales

Par acte passé devant M^e Jules PUECH notaire à Puy-l'Évêque, le 14 août 1903, Mademoiselle Marguerite PONS, propriétaire domiciliée à Puy-l'Évêque, actuellement maîtresse répétitrice au Lycée de Moulins, a vendu à la commune de Puy-l'Évêque une parcelle de terrain à prendre d'un plus grand immeuble sis à Puy-l'Évêque, et porté à la matrice cadastrale sous le n^o 866 section B. Cette parcelle d'une contenance fixe de un are quarante-six centiares à prendre attenante et le long du mur du cimetière du côté Nord, sera délimitée de la partie restante par une ligne droite passant par l'angle Nord-Ouest du cimetière et par un point situé à deux mètres soixante-dix centimètres de l'angle Nord-Est de ce même cimetière.

L'expédition de cet acte de vente a été déposée au greffe du tribunal civil de Cahors le dix-sept novembre 1903 et le procès-verbal de ce dépôt dont un extrait a été délivré par le greffier a été signifié à M. le Procureur de la République près le tribunal civil de Cahors par exploit de M^e BROUSSE huissier à Puy-l'Évêque le 30 décembre 1903.

La dite notification contenant en outre déclaration à Monsieur le Procureur de la République que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour raison d'hypothèques légales n'étant pas connus du requérant il ferait publier les présentes conformément aux avis du Conseil d'Etat des sept Mai et premier Juin 1807, la présente insertion ayant pour but de purger l'immeuble vendu de toute hypothèque légale inconnue.

BOURSE DE PARIS

RENTES ET ACTIONS

AU COMPTANT ET A TERME

3 0/0.....cpt	97 20
3 1/2 1 ^{er} oct. 1903.....tme	97 30
3 1/2 1 ^{er} oct. 1903.....tme	97 50
Jouiss. 16 oct. 1903.....tme	...
Banque de France.....cpt	...
Action nom. Jouiss. 26 juin tme	...
Banque de Paris.....cpt	1129 ..
500 fr. t. p. jouiss. juillet.tme	1135 ..
Crédit Foncier.....cpt	700 ..
500 fr. t. p. jouiss. juillet.tme	695 ..
Crédit Lyonnais.....cpt	1145 ..
500 fr. t. p. jouiss. 25 sep.tme	1145 ..
Société générale. Louis. oct.cpt	628 ..
Est.....cpt	916 ..
500 fr. t. p. jouiss. nov.....tme	...
Paris-Lyon-Méditerranée.cpt	1401 ..
500 fr. t. p. jouiss. nov.....tme	1410 ..
Midi.....cpt	1176 ..
500 fr. t. p. jouiss. juill. tme	1180 ..
Nord.....cpt	1860 ..
400 fr. t. p. jouiss. juill. tme	1858 ..
Orléans.....cpt	...
500 fr. t. p. jouiss. oct.....tme	1465 ..
Ouest.....cpt	878 ..
500 fr. t. p. jouiss. oct.....tme	882 ..
Métropolit. 250 f. t. p. juill.tme	509 ..
Suez act. 500 f. t. p. j. juill.tme	4080 ..
— s ^e civile.....juill.cpt	3020 ..
Proc. Thomson-Houston.j.tme	675 ..
Espagne extér. 4 0/0 oct.....tme	88 87
Russe 4 0/0 1901.....déc.cpt	100 ..
— 3 0/0 1896.....nov.cpt	81 75
Rio-Tinto.....jouiss. nov.tme	1232 ..

Cours de Paris

Blés (77/75 à l'hectolitre) les 100 kil. net comptant. — Cour. 21 25 à 22 » ; février 21 25 à 22 » ; mars-avril 21 25 à 22 » ; 4 de mars 21 25 à 21 50 ; 4 de mai 21 25 à 21 50.

Farines (Fleur de Paris, les 100 k. net sans etc.). — Courant 28 75 à 29 » ; fév. 28 75 à 29 » ; mars-avril 28 75 à 29 » ; 4 de mars 28 50 à 28 75 ; 4 de mai 28 75 à 29 » . Circ. : 600. Liq. : ».

FLEULETON DU « Journal du 4 oct » 2

LA

MARIEUSE

PAR L. DE LASSERRE

Officier d'Académie

— Me conseilleriez-vous de me mésallier, de redorer mon blason avec les millions d'un orgueilleux parvenu ; le plus souvent aussi désagréable que mal élevé ?

— Cette façon d'agir a du bon. La bourgeoisie cherche à s'emparer de nos vieilles prérogatives, nous lui prenons son argent et la richesse de son sang encore plébéien.

— Ces filles manquent de tact, impossible de les présenter, il faut leur apprendre à porter nos armoiries.

— On peut trouver une fille appartenant aux anoblis récents, dont le passé bourgeois disparait, sous une particule adroitement ajoutée à un nom roturier.

— Ceci me conviendrait mieux.
— Où rencontrer cette dot bienfaisante ?
Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas de traité

MARCHE DE LA VILLETTE

Espèces	Amenés	Vendus	Prix extrêmes	
			viandenet	poids vif
Bœufs	3.417	3.015	46 à 80	28 à 48
Vaches	1.103	909	45 à 79	27 à 47
Taureaux	284	296	41 à 79	23 à 43
Veaux	1.344	1.190	70 à 110	35 à 55
Moutons	20.622	16.265	82 à 110	44 à 63
Porcs	3.184	3.184	60 à 68	37 à 47

Monsieur BOURGET
MÉCANICIEN-DENTISTE
 Prévient le public qu'il continue, comme par le passé, à gérer son Cabinet lui-même
 9, rue du Lycée
 Le propriétaire gérant: A. COUESLANT.

A. WILCKEN
CHIRURGIEN-DENTISTE
DIPLOMÉ
 DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS
 DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA
 ET DE L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS

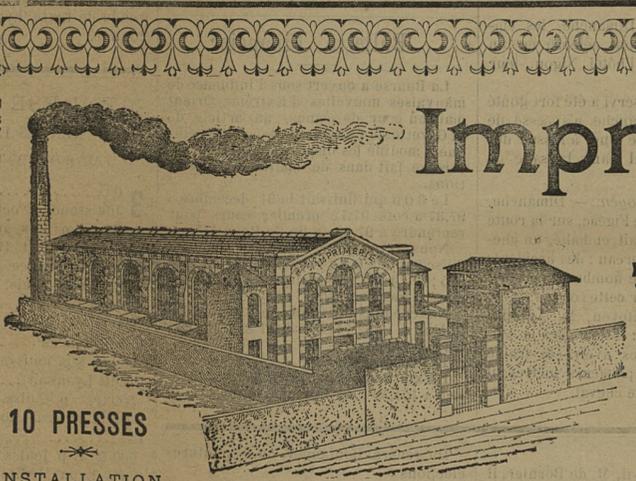
Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.
 69, BOULEVARD GAMBETTA
 EN FACE LE CAFÉ TIVOLI
 M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS
 IL GARANTIT SON TRAVAIL
 ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME

Ancien cabinet dentaire
HUGGINS & BAKER
 75, BOULEVARD GAMBETTA
 Monsieur L. Maury, Chirurgien-Dentiste diplômé de la Faculté de médecine de Paris et de l'École dentaire de France.

Monsieur L. Morand, Chirurgien Dentiste diplômé de la Faculté de Médecine et de l'École Dentaire de Bordeaux.
 Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.
 Travail parfait et entièrement garanti

(Service d'hiver 1903-1904)

De Paris à Toulouse par Cahors					De Toulouse à Paris par Cahors					De Cahors à Libos																																									
17		5 (1)		23 (3)		35		1125		42 (4)		16 (2)		1140-1128 1132 (*)		4		1126		1136		40																													
EXPRESS.		EXPRESS.		EXPRESS.		DIRECT.		OMNIBUS		EXPRESS		EXPRESS		EXPRESS		EXPRESS		EXPRESS		EXPRESS		EXPRESS		EXPRESS																											
1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.		1 ^{re} classe.		1 ^{re} classe.		1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.		1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.		1 ^{re} classe.		1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.		1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.		1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.		1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.		1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.		1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.		1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.																											
PARIS (Aust.)	départ.	3	10	3	8	11	11	14	14	TOULOUSE	départ.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40



Imprimerie A. Coueslant

1, Rue des Capucins, CAHORS

IMPRIMEUR :

De la Compagnie d'Orléans, de la Compagnie des Chemins de fer Noëntais
 DE L'UNION FRANÇAISE ANTIALCOOLIQUE, DE L'UNION FRANÇAISE DES FEMMES POUR LA TEMPÉRANCE
 de la Société française de Tempérance de la Croix-Bleue
 du Club Cévenol, des Syndicats d'Initiative départementaux
 des Associations des Anciens Elèves :

de l'École Normale des Instituteurs de la Seine,
 DE L'ÉCOLE NORMALE DES INSTITUTEURS DE LA SEINE,
 du Lycée Fénelon et du Lycée Molière
 de nombreuses publications médicales, sténographiques et antialcooliques, etc., etc., etc.

OUVRAGES DE LUXE, TRAVAUX EN TOUS GENRES (ADMINISTRATIFS & COMMERCIAUX)

BROCHURES, JOURNAUX ILLUSTRÉS, PÉRIODIQUES, MÉMOIRES & THÈSES

CIRCULAIRES, PROSPECTUS, AFFICHES, LABEURS

Étiquettes, Enveloppes, Têtes de Lettres, Factures, Registres

TABLEAUX, PROGRAMMES, CARTES COMMERCIALES, MENUS

Mandats, Souches, Lettres de Naissance, Mariage et Décès

CARTES DE VISITE

PRIX MODÉRÉS